

LABELLISATION DES E3D – GRILLE ACADEMIQUE

D'après le Référentiel de mise en œuvre et de labellisation - NOR : MENE1320526N - note de service n° 2013-111 du 24-7-2013- MEN - DGESCO C EDD

« Peut être considéré comme « E3D - École/Établissement en démarche de développement durable » tout établissement scolaire ou toute école engagés dans un projet de développement durable fondé sur la mise en œuvre d'un projet établissant une continuité entre les enseignements, la vie scolaire, la gestion et la maintenance de la structure scolaire tout en s'ouvrant sur l'extérieur par le partenariat »

Nom de l'établissement

Niveau de labellisation	Compléments	Evaluation/annotations
1 - Engagement de la démarche		
- La démarche E3D de l'école ou de l'établissement prend explicitement en compte les relations entre l'environnement, la société, l'économie, voire d'autres dimensions, propres au développement durable	La démarche intègre une variété significative des entrées liées au développement durable	
- La démarche E3D est présentée au conseil d'école ou d'administration pour être inscrite dans le projet de la structure scolaire.	- Le chef d'établissement ou un membre de la direction porte explicitement la démarche - la démarche est rédigée en termes d'objectifs, de moyens mis en œuvre, de calendrier de mise en place, d'évaluation diagnostique, intermédiaire et/ou finale	
- Les différents acteurs de l'établissement (élèves, enseignants, équipe de direction, équipe éducative,	- une ou des équipes éducatives comportant des personnels moteurs ont été constituée(s)	

<p>personnels de service, etc.) sont appelés à devenir progressivement parties prenantes du projet</p>	<ul style="list-style-type: none"> - la démarche s'appuie sur des contenus disciplinaires menés par les enseignants - les projets pédagogiques intègrent une stratégie de travail en équipe - ils sont basés sur des analyses systémiques, développant autonomie et esprit critique - les élèves sont mobilisés dans toute ou partie de la mise en œuvre de la démarche 	
<ul style="list-style-type: none"> - Le choix du ou des différents partenaires territoriaux a eu lieu en fonction de critères adaptés aux besoins de l'école ou de l'établissement. - Le dialogue avec le ou les partenaires est engagé 	<p>Des partenariats sont engagés avec des acteurs locaux. <i>exemples de partenaires possibles :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - services déconcentrés de l'État ; - collectivités territoriales ; - établissements publics ; - centres de recherche et universités ; - associations agréées ; - entreprises 	
<p>2 - Approfondissement</p>		
<ul style="list-style-type: none"> - Il existe une formation progressive des personnels enseignants et d'encadrement de l'école ou de l'établissement au développement durable 	<ul style="list-style-type: none"> - Plusieurs enseignants et/ou personnels éducatifs et techniques (ATEC) ont suivi des formations transversales en EDD (PAF, formations d'initiative locale («FIL», intégrant les partenaires) - Les personnels de direction ont été formés aux enjeux du DD et de l'EDD 	
<ul style="list-style-type: none"> - L'ensemble des activités ayant trait au développement durable font l'objet d'une coordination interne (enseignements, les différents projets dont les ateliers scientifiques, sorties scolaires, classes vertes, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - Un comité de pilotage composé de représentants de tous les acteurs de l'EPL est identifiable. - Il se réunit régulièrement - Un coordonnateur a été désigné (afin d'assurer une dynamique collective de projet) - Des réunions de concertation pédagogique pluridisciplinaires ont été mises en place - Un calendrier des actions et des objectifs à atteindre a été établi 	
<ul style="list-style-type: none"> - Il existe une culture commune avec les partenaires, qui se traduit dans le fonctionnement et les réalisations attachées au projet 	<p>le partenariat peut être formalisé dans un texte (convention) qui intègre notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la définition des objectifs et des priorités afin de garantir la faisabilité de la mise en œuvre - l'engagement dans une démarche scientifique, indissociable des travaux menés dans l'établissement, voire dans le territoire - l'adéquation du contenu des partenariats aux programmes d'enseignement et aux publics concernés - le rôle du ou des partenaires dans la construction du projet pédagogique porté 	

	par l'école ou l'établissement	
- Des premières actions de valorisation et de communication ont eu lieu	<ul style="list-style-type: none"> - des actions de <u>communication interne</u> sont menées (acteurs et usagers de l'établissement incluant les familles) - des actions de <u>communication externe</u> sont menées : → journées à thème, expositions, portes ouvertes, participation à des manifestations extérieures... relayées par les médias 	
3 - Déploiement		
- Le fonctionnement global de l'école ou de l'établissement est modifié : il permet d'établir clairement la contribution de l'école ou de l'établissement à « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs »	La gestion de l'école ou de l'établissement peut être engagée : Application concrète du développement durable (énergie, eau, nourriture, déchets et recyclage, et nettoyage, etc.), la gestion et la maintenance impliquent un rapprochement avec les collectivités territoriales et les organismes compétents et amènent l'établissement à intégrer les relations existant entre les réalités sociales, économiques et environnementales locales. Cela permet ainsi d'engager la structure scolaire dans une démarche d'administration exemplaire	
- Des actions remarquables et transférables vers d'autres acteurs ont été menées	<ul style="list-style-type: none"> - il y a diffusion et explicitation d'actions auprès d'établissements de proximité - il y a présentation d'actions lors de journées de formations et/ou de mutualisation à l'échelle académique 	
- La stratégie de pérennisation est clairement énoncée	<ul style="list-style-type: none"> - des personnes et/ou des instances assurent la continuité des actions (personnel référent, CESC par exemple...) - Des procédures pour faire durer les démarches sont identifiables. ex : conservation des actions et des ressources dans l'établissement (CDI...) - calendrier annuel des actions menées de manière récurrente - des procédures pour évaluer les démarches sont identifiables. ex: retour sur les objectifs en fonction des bilans et adaptation des actions à mener 	
- Une éthique du développement durable propre à la structure impliquée est formalisée, sous la forme, par exemple, de l'adhésion à une charte	Une charte prenant en compte les spécificités et formulant les engagements de l'établissement a été rédigée. Elle traduit l'engagement effectif de l'établissement	

Annexe

Les thèmes possibles des projets mis en place dans le contexte de l'E3D	Les espaces pédagogiques possibles
<p>Cette politique éducative est menée en prenant en compte les grands enjeux du XXIème siècle, liés, par exemple, aux thèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">- ressources- climat- biodiversité,- croissance démographique et urbaine,- alimentation,- cohésion sociale,- solidarité internationale,- développement humain,- risques (naturels et technologiques),- santé <p>Il s'agit ainsi de former le futur citoyen aux choix complexes qui mettent en jeu le développement durable dans son existence personnelle et dans la société dans laquelle il vit</p>	<ul style="list-style-type: none">- éclairages disciplinaires en lien avec les thèmes précités- Etude de cas, et/ou thématiques en classe- IDD- DP3- TPE- projet pluridisciplinaire- enseignement d'exploration- atelier scientifique- accompagnement personnalisé, ...- parcours d'éducation artistique et culturel